



Commission
des titres d'ingénieur

**Décision n°2019/07-02
relative à l'accréditation de l'ECAM-EPMI
pour délivrer le titre d'ingénieur**

Etablissement

ECAM-EPMI

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : **ECAM-EPMI**

Académie : Versailles

Sites : Cergy-Pontoise, ouverture d'un site à Grasse
de l'école :

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2019/03-09, 2011/12-02

Objet de la demande d'accréditation

- **Dossier A** : Renouvellement de l'accréditation à délivrer les titres d'Ingénieur de l'école

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'ECAM-EPMI,
- Vu le rapport établi par Jean-Marc THERET (membre de la CTI et rapporteur principal), Patrick OBERTELLI (membre de la CTI), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI), et présenté en Commission le 9 juillet 2019,
- Entendus messieurs Moumen DARCHERIF, directeur général de l'ECAM-EPMI et Maurice CHAYET, directeur des études de l'ECAM-EPMI

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'association EPMI (Association de gestion de l'établissement ECAM-EPMI) a été créée le 21 juillet 1992 sous la forme d'une association à but non lucratif, à l'initiative de 4 groupes industriels (EDF, Schneider, Philips et PSA) et de l'Institut Catholique de Paris (ICP) pour développer une école d'ingénieurs généralistes, dont la vocation est de :

- former des ingénieurs généralistes en génie électrique et génie industriel (formation initiale), en génie climatique et développement durable (formation par apprentissage). Reconnue par l'Etat depuis 2007 et disposant du label EESPIG attribué par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en septembre 2015, l'Ecole est accréditée à délivrer le diplôme d'ingénieur sous statut d'étudiant et d'apprenti et par la voie de la VAE,
- développer des offres de formation continue,
- réaliser des programmes de recherche et de transfert de technologies.

L'école a rejoint le groupe ECAM en 2006, puis adopté le nom d'ECAM-EPMI en septembre 2014. L'école est membre de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Fédération des Etablissements Supérieurs d'Intérêt Collectif (FESIC) et de la COMUE Paris-Seine dont elle est cofondatrice. ECAM-EPMI accueille aujourd'hui 740 élèves en formation d'ingénieur (2017-18) à Cergy-Pontoise. Elle exerce son activité au sein de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), structure associative

de gestion et de mutualisation de moyens, composée actuellement de trois établissements d'enseignement supérieur (ECAM-EPMI, EPSS, ILEPS), tous situés à Cergy-Pontoise.

Stratégie de l'école

ECAM-EPMI a adopté un plan stratégique pour 2016-2021, « Go Agile ! », qui repose sur 3 piliers :

- Le positionnement généraliste de l'Ecole qui associe courants forts, courants faibles et méthodes industrielles, s'inscrit dans une logique de formation de type « Arts et Métiers » à dorsale « génie électrique », et permet d'être en phase avec les besoins des industriels ;
- La posture de l'Ecole comme « hub de services » ;
- Un socle de valeurs inspirées par la culture lassallienne caractérisée par l'écoute et la proximité à l'égard des élèves.

Cette stratégie se décline en 3 orientations :

- Renforcer les savoir-faire de l'Ecole en s'appuyant sur son identité et son expérience : développer ainsi la valeur de la « marque ECAM-EPMI » et de ses diplômés ;
- Valoriser le capital et l'expérience ECAM-EPMI en « mode start-up » ;
- Déployer l'offre ECAM-EPMI à l'échelle internationale.

Ces orientations sont structurées en 4 programmes (créativité et innovation, développement de l'Ecole à l'international, déploiement de l'offre d'expertise de l'Ecole auprès des industriels et des collectivités territoriales, adaptation permanente de l'offre de formation initiale, en apprentissage et de formation continue) et 12 actions clefs. La stratégie s'accompagne d'une politique de sites : renforcement du site de Cergy-Pontoise qui reste le siège de l'Ecole et conserve les fonctions de formation et de recherche telles qu'elles existent aujourd'hui, développement de deux nouveaux sites : Cachan (94) (dans les anciens locaux de l'ENS) pour l'accueil de prépas, de la formation continue, d'un cycle Bachelor, d'une Ecole de Management en Energétique ; Grasse (06) pour un cycle préparatoire, une 3ème année de cycle ingénieur. Le premier site ouvrira au mieux en septembre 2021, le second en septembre 2019.

Afin de préparer ces évolutions majeures, l'école a recruté deux directeurs (un directeur administratif et financier et un directeur des relations internationale) et mis en place des responsables de formation (pour le cycle préparatoire, pour le diplôme d'ingénieur). Ces changements importants associés à des recrutements d'assistantes et de nouveaux enseignants-chercheurs liés à la mise en place des nouveaux sites sont à la fois une opportunité et un risque pour l'école.

Caractéristiques globales

L'équipe se compose de 39 enseignants et enseignants-chercheurs permanents en 2018. Le budget de fonctionnement de l'Ecole pour 2016-2017 comporte un résultat net de 108 K€ (produits d'exploitation : 7 211 K€ - charges : 7 102 K€). L'Ecole comprend 12 laboratoires accessibles aux étudiants et aux enseignants-chercheurs.

Formation

ECAM-EPMI forme des ingénieurs au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti. Ces formations conduisent aux diplômes d'ingénieur suivants :

- Diplôme d'ingénieur généraliste à dominante Génie électrique et industriel, accessible via la formation initiale sous statut d'étudiant et par la voie de la VAE
- Diplôme d'ingénieur spécialisé en Génie climatique et Energétique, accessible via la formation initiale sous statut d'apprenti.

A ce jour, l'école a diplômé 2 202 ingénieurs issus de la filière sous statut d'étudiant, 169 ingénieurs issus de la filière sous statut d'apprenti, et 2 ingénieurs par la VAE. Le nombre de diplômés en 2017 était de 141 pour le parcours étudiant et de 34 pour l'apprentissage.

La formation d'ingénieur sous statut d'étudiant est structurée en deux cycles complémentaires :

- Un cycle préparatoire en deux ans qui a pour objectif d'introduire les concepts fondamentaux, les techniques et méthodes de travail nécessaires à la poursuite des études en cycle ingénieur. Il favorise le travail en équipe et la formation en mode projet ;
- Un cycle ingénieur de trois ans comprenant un tronc commun de deux ans et une année d'options au nombre de 6 (Energétique et Ville du Futur, Energie & Systèmes électriques, Productique & Systèmes industriels, Logistique & Achats techniques, Réseaux & Technologies de l'information, Management des systèmes d'information).

La formation de l'Ecole par apprentissage a pour spécialité le Génie climatique et énergétique. Son ouverture répond à la demande de nombreuses entreprises partenaires d'ECAM-EPMI. L'Ecole organise et délivre cette formation dans le cadre d'une unité de formation par l'Apprentissage (UFA EPMI) rattachée par convention au CFA CERFAL. La formation se déroule sur une période de 3 ans.

Cependant pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises et des apprentis l'école souhaite développer une formation par apprentissage sur les deux dernières années du cycle ingénieur, dans le domaine du Génie électrique et Informatique. La CTI a validé l'ouverture de la voie apprentissage au diplôme d'ingénieur ECAM-EPMI pour la rentrée 2019.

L'école a été accréditée pour 6 ans à délivrer ses deux titres d'ingénieur avec les recommandations suivantes :

- Clarifier très précisément la nature des conventions permettant une double inscription avec l'université
- Généraliser la mobilité à l'international à l'ensemble des élèves, y compris pour les apprentis
- Ajouter des représentants des élèves (et non seulement des anciens élèves) dans les conseils
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour diminuer le taux d'échec au niveau de compétence B2 en anglais
- Améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion
- Revoir impérativement le format de la maquette ECTS (60 au lieu de 68/an)

Trouver des moyens innovants pour sensibiliser davantage les élèves à la recherche. Les recommandations ont globalement été bien suivies. Un rapport intermédiaire a été envoyé au greffe le 15 juin 2015 sur le suivi du placement des apprentis. Ce rapport a été analysé favorablement.

Synthèse de l'évaluation

Points forts :

- Gouvernance de l'école sur le site de Cergy
- Qualification qualité EFQM et amélioration continue dans l'école
- Investissement recherche de l'école (nombre de personnes habilitées à diriger la recherche)
- Sensibilisation à la recherche et l'entrepreneuriat dans la formation sous statut d'étudiant
- Bien-être et dynamisme de l'ensemble du personnel et des élèves
- Dynamisme de l'école et projection vers le futur
- Vie associative des élèves
- Attention aux élèves
- Intérêt très particulier vers la diversification des recrutements (STI2D et bac pro)
- Plateformes recherche et pédagogique de bon niveau

Points à améliorer :

- Répartition des crédits ECTS entre les activités pédagogiques et suppression des cours en option pour la validation du semestre
- Couverture géographique de l'internationalisation
- Dispersion trop grande des actions ; manque une réelle priorisation des projets y compris à l'international
- Ancrage européen à consolider
- Démarche compétence : matrice croisée enseignement compétence n'existe pas
- Insertion professionnelle suivie et analysée de façon superficielle

Opportunités :

- Formation continue balbutiante à développer
- Intégration de nouvelles personnes à la direction

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique en remplacement de Génie énergétique et climatique sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant sur un nouveau site :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique en remplacement de Génie énergétique et climatique sur le site de Grasse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Finaliser la mise en conformité de la distribution des crédits ECTS (moyenne et options)
- Finaliser la démarche compétences et notamment construire la matrice croisée enseignements / compétences
- Construire une priorisation des actions conduites par l'école en particulier à l'international
- Mettre en œuvre sans délai les moyens nécessaires pour diminuer le taux d'échec au niveau de compétence B2 en anglais.
- Construire une offre de formation continue adaptée aux besoins des industriels

Rappel de la décision n°2019/03-09 :

Première accréditation de l'école à délivrer le titre suivant (ouverture d'une nouvelle voie de formation par l'apprentissage sur les deux dernières années de la formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2021-2022	restreinte

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur la prise en compte des recommandations et l'ouverture du site de Grasse. Ce document est à transmettre le **15 juin 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.


Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau master pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI aux titres suivants :

Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI	2019	2023-2024
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique	2019	2023-2024

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juillet 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Anne DE CAGNY, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Anne-Marie JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Georges SANTINI, Patricia SOURLIER, et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2019.


La présidente
Elisabeth CRÉPON


Le secrétaire greffier


Le rapporteur principal
Jean-Marc THERET